

« Vélo et territoires » Nouvel appel à projets pour la mobilité durable

Dans le cadre de la stratégie d'orientation des mobilités de l'État, le « plan vélo » prévoit d'augmenter la part modale du vélo à 9 % d'ici 2024. Afin d'accompagner les territoires et de favoriser le développement d'infrastructures cyclables, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME lancent un appel à projet « Vélo et territoires 2018 ».

En Polynésie française et principalement sur Tahiti, la voiture individuelle est le mode dominant des déplacements. En moyenne, nous passons 66 minutes par jour à nous déplacer, et chaque année nous perdons une semaine de notre temps dans les embouteillages. Les dépenses liées aux déplacements motorisés représentent 1/3 du budget de la famille et le coût moyen d'un véhicule est de 394000 xpf par an. Pourtant, 50 % des déplacements en voiture sont inférieurs à 5 km et le temps d'immobilisation d'un véhicule est de 90 %. (Source : enquêtes de l'ISPF de 2012)

Alors que le vélo possède une part très faible parmi l'ensemble des déplacements, il représente néanmoins un moyen de transport, simple et particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi.

Un soutien à la politique cyclable des territoires reposant sur trois axes

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper le déploiement du plan vélo, de mobiliser l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et plus globalement de soutenir la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Trois types de projets seront soutenus :

- **1. les études** : soit de planification stratégique ou schéma directeur, soit de maîtrise d'ouvrage pré opérationnelle d'aménagement, soit de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagements d'itinéraires complexes.
- **2. les services vélos** dans les territoires qui en sont peu dotés ou dépourvus et la mise en œuvre de services innovants.
- **3. le recrutement de chargés de mission vélo et mobilités actives** qui auront pour mission de mettre en œuvre les politiques cyclables et la conception de campagnes **de communication** à l'intention du grand public et notamment des jeunes.

Le dépôt de projets concernant les services vélos et/ou le recrutement de chargé de mission est conditionné au dépôt d'un projet d'étude (type 1 ci-dessus) ou à la présentation dans le dossier de candidature d'un schéma directeur validé par la collectivité.

Qui peut candidater ?

- Services administratifs, collectivités et groupements de communes.

L'ADEME mobilisera un budget d'environ 2M€ permettant la subvention de plusieurs projets, sur l'ensemble du territoire national, dont la durée ne pourra pas dépasser 36 mois.

Calendrier

- 14 septembre 2018 : lancement de l'appel à projets
- **10 décembre 2018 : 1er relevé des projets**
- **11 février 2019 : 2eme relevé des projets**

Dépôt des projets et informations sur :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/VELO2018-71>

Pour plus d'informations, contactez
ADEME Polynésie française
40.46.84.72 ou ademe.polynesie@ademe.fr

BOUGEZ AUTREMENT
C'EST BON POUR VOUS ET POUR LE FENUA

LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ
DU 16 AU 22 SEPTEMBRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe